FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

1. Identification du produit chimique et de la personne physique ou morale responsable de sa mise sur le marché

Nom du produit	**Transcal N**
n° SDS	403979
Utilisation du produit	Fluide pour transfert de chaleur. Pour tout conseil d'utilisation, consulter la fiche technique ou le représentant BP.
Fournisseur	BP France Immeuble Le Cervier 12 Avenue des Béguines Cergy Saint Christophe 95866 Cergy Pontoise Cedex France Tel 0 (1) 34 22 40 00
NUMÉRO D'APPEL D'URGENCE	Tél 01 45 42 59 59 : ORFILA Tél 01 40 05 48 48 - Centre Anti-Poisons Hôpital Fernand Widal - 200, Rue de Faubourg Saint-Denis - 75475 Paris Cedex 10 Tél 04 72 11 69 11 - Centre Anti-Poisons de Lyon, Hôpital Edouard Herriot, 5, Place d'Arsonval - 69437 Lyon Cedex 3 Tél 04 91 75 25 25 - Centre Anti-Poisons de Marseille, Hôpital Salvador, 249, Boulevard Sainte-Marguerite - 13274 Marseille Cedex 9

2. Information sur les composants

Huile minérale hautement raffinée (IP 346 DMSO extrait <3%).

Ce produit ne contient pas de substances dangereuses à des seuils supérieurs ou égaux à ceux fixés par la réglementation.

3. Identification des dangers

La substance n'est pas classée dangereuse selon la directive 67/548/CEE modifiée et adaptée.

Risques physiques/chimiques	Non classé comme dangereux.
Risques pour la santé	Non classé comme dangereux. Le contact avec le produit chaud entraîne des brûlures graves.
Risques pour l'environnement	Probablement non nocif pour les organismes aquatiques.
Effets et symptômes	
Yeux	Aucun risque considérable pour la santé n'a été identifié.
Peau	Aucun risque considérable pour la santé n'a été identifié.
Inhalation	Aucun risque considérable pour la santé n'a été identifié.
Ingestion	Aucun risque considérable pour la santé n'a été identifié.

4. Description des premiers secours à porter en cas d'urgence

Contact avec les yeux	Produit froid - Laver les yeux immédiatement et abondamment avec de l'eau, en écartant les paupières, pendant au moins 15 minutes, et consulter un spécialiste. Produit chaud - Pendant au moins 15 minutes, immerger la partie touchée ou l'inonder d'eau pour dissiper la chaleur. Dans le cas où tout le produit ne serait pas éliminé, ne pas essayer de l'ôter autrement que par un arrosage d'eau continu. Consulter immédiatement un médecin.
Contact avec la peau	PProduit froid - Laver la peau souillée avec de l'eau et du savon. Ôter les vêtements contaminés et laver la peau sous-jacente dès que possible. Produit chaud - Pendant au moins 15 minutes, immerger la partie touchée ou l'inonder d'eau pour dissiper la chaleur, la recouvrir de coton propre ou de gaze et consulter immédiatement un médecin.
Inhalation	En cas d'inhalation, déplacer la victime hors de la zone contaminée. Consulter un médecin si des symptômes apparaissent.
Ingestion	NE PAS faire vomir sauf indication contraire émanant du personnel médical. Ne rien faire ingérer à une personne inconsciente. Si de grandes quantités de cette substance sont ingérées, appelez un médecin immédiatement.
Notes au physicien	En général, le traitement doit être symptomatique et destiné à compenser les effets observés.

5. Mesures de lutte contre l'incendie

Moyens d'extinction

Utilisables	En cas d'incendie, utiliser de l'eau micronisée (brouillard), de la mousse, des poudres chimiques sèches, ou du CO2.
Non utilisables	NE PAS utiliser de jet d'eau.
Produits de décomposition dangereux	Ces produits sont des oxydes de carbone (CO, CO2).
Risques d'incendie/d'explosion inhabituels	Non identifié.
Mesures spéciales de lutte contre l'incendie	Non identifié.
Protection des intervenants	Les pompiers doivent porter un appareil respiratoire autonome à pression positive et une tenue de feu complète.
Risques d'incendie en présence de substances diverses	Les revêtements imbibés d'huile peuvent s'enflammer spontanément. Ils doivent être remplacés par des revêtements neufs dès que possible. Pendant l'utilisation, les fluide pour transfert de chaleur peuvent être dégradées thermiquement, provoquant l'apparition d'hydrocarbures volatils ayant des points d'éclair très inférieurs à celui du produit d'origine. Par conséquent, le système ne doit pas être vidangé lorsqu'il se trouve à l'état chaud, étant donné que des gaz inflammables peuvent être présents dans les tuyauteries, sauf s'ils en ont été chassés au moyen d'un gaz inerte. Noter également que l'huile chaude peut générer des fumées. La température à laquelle l'huile usagée est vidangée est un compromis entre la nécessité de disposer d'une huile suffisament chaude pour faciliter la vidange, et la nécessité d'éviter l'émission de fumées et les dangers d'incendie que présente un fluide usagé ayant un point d'éclair bas. Par conséquent, il est recommandé que l'huile usagée soit vidangée à une température inférieure à 100°C. Lors du remplissage et de la ventilation, toutes les précautions doivent être prises afin de s'assurer que l'huile chaude ne soit pas pompée au travers du vase d'expansion. Sinon, une atmosphère inflammable pourrait s'y former. Pendant son remplissage, il est essentiel que les gaz et les vapeurs formés puissent avoir accès à l'air libre pour se disperser rapidement. Les chiffons imbibés de produit, le papier ou les matières utilisés pour absorber les déversements présentent un danger d'incendie. Eviter qu'ils ne s'accumulent. Les éliminer immédiatement et en toute sécurité après utilisation.

6. Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle

Précautions personnelles	Contacter immédiatement le personnel d'urgence. Garder le personnel non requis éloigné. Utiliser un équipement de protection adéquat (Section 8). Suivre toutes les procédures relatives à la lutte contre l'incendie (Section 5).
Précautions pour l'environnement et procédures de nettoyage	Si le personnel d'urgence n'est pas disponible, contenir la substance déversée. Dans le cas d'un déversement minime, ajouter un produit absorbant (on peut utiliser de la terre en l'absence d'un autre produit adéquat), puis ramasser le produit et le placer dans un récipient hermétique imperméable à l'eau aux fins d'élimination. Pour les déversements majeurs, endiguer le produit déversé ou le retenir afin d'éliminer tout risque d'écoulement dans les voies d'eau environnantes. Placer la substance déversée dans un récipient approprié pour l'élimination. Minimiser le contact de la substance déversée avec le sol pour prévenir son écoulement dans les cours d'eaux superficielles. Voir la section 13 sur l'élimination des déchets.
Protection individuelle lors d'un grand déversement	Lunettes de protection. Vêtement de protection complet. Bottes. Gants.

7. Précautions de stockage, d'emploi et de manipulation

Manutention	Laver abondamment après usage.
Entreposage	Conserver le récipient bien fermé. Conserver le contenant dans un endroit frais et bien ventilé.

8. Procédures de contrôle de l'exposition des travailleurs et caractéristiques des équipements de protection individuelle

Nom des ingrédients	**Limites d'exposition professionnelle**
distillats paraffiniques lourds (pétrole), raffinés au solvant	**INRS (France).** VME: 5 mg/m^3 8 heure(s). Forme: Brouillard d'huile minérale VLE: 10 mg/m^3 15 minute(s). Forme: Brouillard d'huile minérale

Mesures de contrôle de l'exposition	Prévoir une ventilation renforcée ou toute autre sécurité intégrée afin de maintenir les concentrations de vapeurs en suspension dans l'air inférieures à leurs limites respectives d'exposition professionnelle. Se conformer aux valeurs limites d'exposition réglementaires. Lorsque celles-ci ne sont pas définies, il est recommandé de maintenir la concentration de l'air en brouillards d'huile au-dessous de 5mg/m³ (Valeur moyenne d'exposition). S'assurer de la proximité d'une douche oculaire et d'une douche de sécurité au poste de travail.

Mesures d'hygiène	Se laver les mains après avoir manipulé ces composés ainsi qu'avant de manger, de fumer, d'aller aux sanitaires, de même qu'à la fin de la journée.
Équipement de protection individuelle	
Système respiratoire	Pas nécessaire. Toutefois, le recours à une ventilation appropriée fait partie des bonnes pratiques de l'industrie.
Peau et corps	Rien n'est obligatoire ; cependant il est préférable de porter des vêtements de protection.
Mains	Lors de la manipulation de matière chaude, porter des gants, des vêtements de protection et un écran facial résistants à la chaleur et capables de supporter la température du produit en fusion.
Yeux	Lunettes de sécurité avec écrans de protection latéraux.

9. Propriétés physico-chimiques

Point d'éclair	225 °C (CREUSET OUVERT) Cleveland.
Point d'écoulement	-12 °C
Couleur	Ambre.
Odeur	Huileux
État physique	Liquide.
Densité	875 g/cm^3 à 15 °C
Solubilité	Insoluble dans l'eau
Viscosité	cinématique à 40°C: 31 cSt cinématique: 5.2 cSt à 100°C

10. Stabilité du produit et réactivité

Incompatibilité avec différentes substances	Réactif avec agents oxydants.
Polymérisation Dangereuse	Ne se produira pas.

11. Informations toxicologiques

Toxicité aiguë	En cas de contact oculaire accidentel, le produit ne devrait causer, au plus, qu'une sensation de brûlure et une rougeur temporaires. Provoque des brûlures en cas de contact du produit chaud avec les yeux. Probablement sans danger en cas de contact bref ou occasionnnel avec la peau. Toutefois, une exposition prolongée ou fréquente peut éliminer le revêtement lipo-acide de l'épiderme et entraîner une dermatite. Provoque des brûlures en cas de contact de la peau avec le produit chaud. Probablement non dangereux en cas d'ingestion accidentelle de faibles quantités, bien que l'ingestion de quantités plus importantes puisse entraîner des nausées ou des diarrhées. Dans des conditions normales de température, ce produit ne présente pas de risques d'inhalation, en raison de sa faible volatilité. Peut être nocif par inhalation en cas d'exposition aux vapeurs, brouillards, ou fumées, résultant de la décomposition thermique.
Toxicité chronique	
Effets cancérogènes	Aucun composant de ce produit à des niveaux supérieurs à 0,1 % n'est reconnu comme cancérogène par l'American Conference of Governmental Industrial Hygienists (ACGIH), le Centre international de recherche sur le cancer (CIRC) ou la Commission européenne (CE).

12. Informations écotoxicologiques

Persistance/dégradabilité	Biodégradable
Mobilité	Les déversements peuvent s'accompagner d'une pénétration dans le sol, entraînant une pollution des eaux souterraines.
Potentiel bioaccumulatif	Il ne devrait pas y avoir de bioaccumulation de ce produit dans l'environnement à travers des chaînes alimentaires.
Risques pour l'environnement	Probablement non nocif pour les organismes aquatiques.
Autres renseignements écologiques	Les déversements de ce produit peuvent former une pellicule à la surface de l'eau, provoquant des dommages physiques aux organismes aquatiques et pouvant perturber les transferts d'oxygène.

13. Informations sur les possibilités d'élimination des déchets

Remarques sur l'élimination des déchets / Information sur les déchets	Chaque fois que possible, faire en sorte que le produit soit recyclé. L'élimination de quantités importantes doit être effectuée par des spécialistes dûment habilités.

14. Informations relatives au transport

Classé non dangereux pour le transport (ADR/RID, ONU, OACI/IATA, OMI/IMDG).

15. Information réglementaire

Renseignements à indiquer sur l'étiquette

Phrases de risques	Ce produit n'est pas classifié selon les règlements de l'Union européenne.
Réglementation de l'Union Européenne	La classification et l'étiquetage ont été réalisés selon les directives européennes 1999/45/CE et 67/548/CEE modifiées et adaptées.

Autres règlements

Inventaires	AICS de l'Australie (Inventaire australien des substances chimiques): Conforme. DSL du Canada (Liste des substances internes au Canada): Conforme. IECS de Chine (Inventaire chinois des substances chimiques): Conforme. EINECS européen (Répertoire/Liste européen(ne) des produits chimiques commercialisés): Conforme. ENCS du Japon (Inventaire japonais des substances chimiques): Conforme. ECL de la Corée (Liste coréenne des produits chimiques existants): Conforme. PICCS des Philippines (Inventaire philippin des produits et des substances chimiques): Conforme. TSCA des Etats-Unis (Loi réglementant les substances toxiques): Conforme.
Avertissements supplémentaires	Fiche de donnée de sécurité disponible sur demande pour les professionnels.
Maladie(s) professionnelle(s)	Sécurité sociale : tableau 36
Surveillance médicale spéciale	Non classé.

16. Autres informations

HISTORIQUE

Date d'édition	05/03/2003.
Date de publication précédente	Aucune validation antérieure.
Élaborée par	Product Stewardship Group

Avis au lecteur

Cette fiche et les informations en matière de santé, sécurité et environnement qu'elle contient sont les meilleures en notre possession à la date ci-dessous. Nous avons vérifié toutes les informations qu'elle contient lorsque celles-ci émanent de sources extérieures au groupe BP. Toutefois aucune garantie, expresse ou implicite, ne peut être apportée sur l'exactitude et l'étendue des données et informations contenues dans cette fiche.
Les précautions en matière de santé et sécurité et les conseils environnementaux mentionnés dans cette fiche peuvent ne pas s'appliquer à tous les individus et/ou situations. Les informations contenues dans ces fiches ne sauraient décharger l'utilisateur d'évaluer les risques liés à l'utilisation qu'il fait du produit et de s'assurer du respect de toute la réglementation qui s'y applique. Aucune déclaration faite dans cette fiche ne pourra être considérée comme une permission, recommandation ou autorisation, donnée ou implicite, d'utilisation de brevets.
Le groupe BP ne pourra être tenu responsable des préjudices ou dommages subis résultant :
- d'une utilisation anormale du produit
- de tout manquement aux recommandations contenues dans ces fiches
- des risques inhérents à la nature du produit.